



Le Club va coordonner, à la demande de l'Etat, les initiatives de mise en place d'aménagements temporaires cyclables dans le cadre d'une stratégie de mobilité post confinement

Quelles solutions vélos pour la période de déconfinement ? Quels freins à leur mise en place?

A la demande d'Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, le Club des villes et territoires cyclables est chargé de recueillir toutes manifestations d'intérêt et initiatives des collectivités volontaires pouvant rapidement être expérimentées en matière d'aménagements cyclables temporaires, en coordination avec les services de l'Etat et les acteurs associatifs en faveur du vélo.

Favorisant la distanciation sociale, adapté aux trajets de courte ou moyenne distance tolérés dans le cadre du confinement et probablement du déconfinement, le vélo apparaît en effet comme une solution de déplacement cohérente, en plus d'être écologique et peu coûteuse. Le vélo sera d'autant plus un moyen de transport adéquat dans une période où l'appréhension de prendre les transports en commun risque de perdurer bien au-delà du déconfinement.

Partout dans le monde, des solutions rapides, faciles à mettre en œuvre et réversibles ont émergé pour favoriser les déplacements à vélo dans cette période de confinement généralisée. Quelques villes en France, dont Grenoble, Montpellier ou Paris, ont déjà manifesté leur intérêt à suivre cette dynamique particulièrement intéressante pour les mobilités actives, associée aux aménagements dits « tactiques ».

Le Club des villes et territoires cyclables appelle donc toutes les collectivités de son réseau à manifester leur intérêt éventuel à mettre en place de ce type d'aménagements cyclables temporaires. Il peut s'agir autant d'aménagements projetés par les collectivités avant la crise sanitaire, ou spécifiquement imaginés dans le cadre du confinement. La période de confinement doit être l'occasion d'agir avec les acteurs en capacité de travailler dans les collectivités pour tester, expérimenter des solutions d'aménagement, pour mieux les ajuster, garantir une utilisation optimale au moment du déconfinement et pourquoi pas, à terme, les pérenniser !

C'est pourquoi le Club des villes et territoires cyclables demande également à tous les acteurs investis dans ces questionnements de faire remonter freins, obstacles d'ordre juridique ou administratif, à la mise en place de ces aménagements cyclables temporaires.

Un court questionnaire est disponible à destination des collectivités territoriales : pour y répondre, c'est ici !

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Aménagements cyclables temporaires et confinement: quelles opportunités ?

Le Cerema a publié ce jour un article sur les différentes possibilités offertes aux gestionnaires pour développer des aménagements cyclables temporaires pour les cyclistes en temps de confinement.

L'article précise en effet que les « les mesures de confinement ont entraîné un effondrement du trafic individuel motorisé. L'espace libéré offre des possibilités d'aménagements cyclables temporaires pour les cyclistes qui sont obligés de se déplacer. »

[A lire ici !](#)

Mathieu Chassignet, ingénieur mobilité et qualité de l'air à l'ADEME Hauts-de-France et Eric Vidalenc, spécialiste des questions énergétiques, ont signé un article intitulé « oser l'urbanisme tactique pour adapter nos villes au contexte post-COVID19 » sur le blog « Pour une mobilité durable et solidaire »

d'Alternatives Economiques : ils reviennent sur les dynamiques de l'urbanisme tactique et sur des aménagements cyclables prometteurs partout dans le monde qui y sont associés.

[A lire ici!](#)

Vélo et confinement : quelles règles ?

La Fédération française des Usagers de la Bicyclette relaye sur son site les règles en vigueur sur la pratique du vélo en temps de confinement: **pour rappel, le vélo peut être utilisé comme moyen de locomotion dans la limite d'une heure par jour et d'un rayon d'un kilomètre autour de son domicile, muni de son attestation.** Pour les consulter sur le site de la Fédération des Usagers de la Bicyclette, [c'est ici !](#)

Elle recueille également des témoignages de cyclistes verbalisés ou réprimandés alors qu'ils circulaient à vélo selon les règles dictées par le Gouvernement. **Si vous en faites partie, signalez vous auprès de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette, qui veille à mesurer l'ampleur du phénomène en collectant des témoignages.**

Le Club des villes et territoires cyclables relaye ici le rappel par le Gouvernement aux maires et, plus largement, aux gestionnaires de voiries, d'éviter au maximum de fermer pistes cyclables et voies vertes pour la circulation des cyclistes, dans la limite des règles imposées par le confinement.

Appel à projets « Fonds mobilités actives – Continuités cyclables » : dates inchangées

L'appel à projets « Fonds mobilités actives – Continuités cyclables » est ouvert jusqu'au 31 mai inclus et est destiné à tous les maîtres d'ouvrage publics, notamment les collectivités locales (y compris départements) et groupements de collectivités, autorités organisatrices de la mobilité, établissements publics de coopération intercommunale, quelle que soit leur taille, dès lors que le projet s'inscrit dans une politique territoriale de mobilité et un schéma préalablement définis et déjà en cours de réalisation.

Les démarches se font sur : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-continuites-cyclables2020>

Pour toutes autres informations sur l'appel à projet, [cliquez ici !](#)

Des vélos pour l'hosto

"Des vélos pour l'hosto" est une initiative co-portée par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette permettant aux soignants de bénéficier de prêts de vélo gratuits pour faciliter leurs trajets quotidiens.

En période d'épidémie, le vélo s'impose comme un moyen de transport adapté pour limiter les risques de transmission du virus, et faciliter les trajets de soignants souvent affectés dans différents hôpitaux et qui dépendent pour beaucoup de la baisse de trafic des transports en commun.

C'est dans ce contexte que Nina Gouze, avec l'appui de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette et de la MAIF, a lancé la plateforme **"Des vélos pour l'hosto"**. Le site assure la mise en relation entre les propriétaires de vélos et les soignants se trouvant dans un rayon de 5 km. En quelques clics, la solidarité se met en marche !

Plusieurs villes ont pris le relais et se sont inspirées de cette initiative, comme à Lyon, où la [Maison du Vélo](#) coordonne le prêt de vélos pour les travailleurs qui continuent à se déplacer pendant la crise.

Les opérateurs de vélos en libre-service situés à Lyon, Nantes, Toulouse et Besançon ainsi que Vélib' à Paris et les services de location comme Véligo (Ile-de-France) ou Velhop (Eurométropole de Strasbourg) se mobilisent et mettent à disposition des vélos, gratuitement, pour les soignants.

NE PAS REpondre